Dupaty, Lettres sur la procédure criminelle, 1788 | Les peines qui devraient être établies.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0516
SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesDupaty, Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier
Références bibliographiquesDupaty, Lettres sur la procédure criminelle 1788
Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30378301f
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Dupaty, Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier (1746-05-09 -- 1746-05-09)

TITRE	Lettres sur la procédure criminelle de la France : dans lesquelles on montre sa conformité avec celle de l'Inquisition et les abus qui en résultent
LIEU DE PUBLICATION	En France
DATE	1788
EDITEUR	En France : [s.n.] , 1788

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/5402